



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada

Place Bonaventure, portail Sud-Oue  
800, rue de La Gauchetière Ouest

7e étage, suite 7300

Montréal

Québec

H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Lecteur de microplaque à mode multi	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 31241-186338/A	<b>Date</b> 2018-08-01
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 31241-18-6338	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$MTA-625-14982	
<b>File No. - N° de dossier</b> MTA-8-41075 (625)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-09-12</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Heure Avancée de l'Est HAE
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Lavoie, Corine	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mta625
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (514) 207-4777 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (514) 496-3822
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Conseil national de recherches Canada (Portes 6 & 7) Via entrée réception marchandises 6100 Avenue Royalmount Montéal-Qc, H4P-2R2 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Oue

800, rue de La Gauchetière Ouest

7e étage, suite 7300

Montréal

Québec

H5A 1L6

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN .....	2
1.3 COMPTE RENDU .....	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX .....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES .....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>3</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	3
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>5</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	5
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>6</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	6
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>7</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2 BESOIN .....	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	7
6.5 RESPONSABLES.....	8
6.6 PAIEMENT.....	9
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	10
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	10
6.9 LOIS APPLICABLES .....	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	11
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	11
<b>ANNEXE « A » .....</b>	<b>12</b>
BESOIN .....	12
<b>ANNEXE « B » .....</b>	<b>15</b>
BASE DE PAIEMENT .....	15
<b>ANNEXE « C ».....</b>	<b>16</b>
CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES À DÉMONTRER.....	16
<b>ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....</b>	<b>17</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	17

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte pas des exigences relatives à la sécurité.

### **1.2 Besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

N° de l'invitation - Solicitation No.  
31241-186338/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31241-186338

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-8-41075

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mta625  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la demande de soumissions.

## **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par le service Connexion postel ne seront pas acceptées.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

##### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

##### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

Clause du *Guide des CCUA* [C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

Vous devez démontrer dans votre soumission technique que votre produit est conforme avec les **Critères techniques obligatoires à démontrer** de l'annexe « C ».

Il est obligatoire de fournir les documents techniques/descriptifs du produit que vous offrez (ex. dessin, fiche, croquis, etc.) ou un descriptif afin de permettre l'évaluation technique pour chacun des critères techniques obligatoires à démontrer. À défaut de ce faire, la soumission sera jugée non-recevable.

*Les critères techniques obligatoires pas à démontrer demeurent des critères techniques obligatoires à rencontrer.*

*Note 1 :* Le Canada évaluera uniquement la documentation qui accompagnera la soumission du soumissionnaire. Le Canada n'évaluera pas l'information telle les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.

*Note 2 :* Si vous faites référence à une vidéo, veuillez fournir une copie électronique sur clé USB.

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Voir l'annexe « C », - Critères techniques obligatoires à démontrer

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Montant total de l'évaluation financière : Somme du prix des articles A+B+C+D+E+F+G+H+I de l'annexe « B ».

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

### **4.2 Méthode de sélection**

#### **4.2.1 Clause du Guide des CCUA**

[A0031T](#) (2010-08-16), Méthode de sélection – critères techniques obligatoires

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
31241-186338/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31241-186338

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-8-41075

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mta625  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'Annexe A - Besoin.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

Clause du [Guide des CCUA 2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### **6.3.2 Conditions générales supplémentaires**

[4001](#) (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Date de livraison**

Bien que la livraison soit demandée pour le 1 octobre 2018, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le \_\_\_\_\_.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
31241-186338/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31241-186338

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-8-41075

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mta625  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

#### **6.4.2 Points de livraison**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

#### **6.5 Responsables**

##### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Corine Lavoie  
Titre : Agente de l'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements

Téléphone : 514-207-4777  
Télécopieur : 514-496-3822  
Courriel : corine.lavoie@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

##### **6.5.2 Responsable technique**

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom: \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Organisation: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Télécopieur: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
31241-186338/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31241-186338

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-8-41075

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mta625  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur est :

Nom: \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Organisation: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Télécopieur: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

### 6.6 Paiement

#### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe « B », selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$. Les droits de douane font l'objet d'une exemption et les taxes applicables sont en sus.

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

Rendu au lieu de destination convenu (DAP) Montréal, Québec selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

Le contrat sera émis en dollars canadiens. Le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions sera utilisé comme facteur de conversion.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CUA* [C6000C](#) (2011-05-16) Limite de prix

#### 6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CUA* [H1000C](#) (2008-05-12) Paiement unique

#### **6.6.4 Clauses du Guide des CCUA**

Clause du *Guide des CCUA* [A2000C](#), (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Clause du *Guide des CCUA* [A2001C](#), (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

Clause du *Guide des CCUA* [C2000C](#), (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

Clause du *Guide des CCUA* [C2602C](#), (2008-05-12) Droits de douanes exemptés (Conseil national de recherches du Canada)

#### **6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat**

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

#### **6.7 Instructions relatives à la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

#### **6.8 Attestations et renseignements supplémentaires**

##### **6.8.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

##### **6.9 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
31241-186338/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31241-186338

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-8-41075

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mta625  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

#### **6.10 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4001 (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), [Conditions générales - biens \(complexité moyenne\)](#)
- c) Annexe « A », Besoin;
- d) Annexe « B », Base de paiement
- e) Annexe « C », Critères d'évaluation technique obligatoire à démontrer
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

#### **6.11 Clauses du *Guide des CCUA***

[G1005C](#), (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

[A9068C](#) (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

[B9028C](#) (2007-05-25) Accès aux installations et à l'équipement

[B1501C](#), (2006-06-16) Appareillage électrique

## **ANNEXE « A »**

### **BESOIN**

#### **1.0 Objectif**

Pour subvenir aux besoins de ses recherches menées dans le Centre de recherche en thérapeutique en santé humaine (TSH), le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) souhaite obtenir un lecteur de microplaques à mode multiple, doté de capacités d'imagerie. L'appareil sera utilisé pour un nouveau projet de collaboration ainsi que les recherches en cours, en oncologie moléculaire et cellulaire. Parmi les activités envisagées figurent l'analyse qualitative et quantitative des acides nucléiques et des protéines, la technique ELISA, les essais cellulaires en oncologie, les essais de phénotypage et l'imagerie des cellules en temps réel. L'appareil permettra d'accroître les capacités du centre dans le développement de produits biothérapeutiques.

#### **2.0 Mandat**

Le travail consiste à fournir, livrer, installer, faire la mise en service, et donner la formation pour le système à l'édifice Royalmount du centre de recherche en thérapeutique en santé humaine du CNRC.

#### **3.0 Contraintes**

Le système doit être fait d'une seule pièce et être placé dans un espace maximum de 60 cm sur 60 cm sur 60 cm.

#### **4.0 Spécification techniques obligatoires**

##### **4.1 Détection (généralités)**

- 4.1.1 L'appareil recherché doit être un lecteur monochromateur doté des capacités suivantes : absorbance dans la plage des rayonnements UV aux rayonnements visibles (Abs), intensité de fluorescence (FI), luminescence (Lum) et fluorescence en temps différé (TRF).
- 4.1.2 Doit avoir les modes de lecteur point final, cinétique, balayage spectral et balayage de la surface des puits.
- 4.1.3 Doit lire des microplaques de 6 à 384 puits, par le haut et la base des puits.
- 4.1.4 Doit quantifier les acides nucléiques et les acides aminés à partir d'un échantillon ne dépassant pas 2 µL.
- 4.1.5 Doit effectuer une agitation orbitale dans une enceinte dont la température sera réglée à 37 °C, avec régulation du débit de CO<sub>2</sub> et d'oxygène.
- 4.1.6 Doit permettre une mise à jour de l'appareil pour les modes de détection suivant utilisant des filtres; la polarisation de fluorescence (FP), la fluorescence en temps différé (TRF) et l'analyse AlphaScreen (AS).

##### **4.2 Absorbance**

- 4.2.1 Doit avoir une plage de longueurs d'onde de 230 à 999 nm, par gradations de 1 nm, et une bande passante ne dépassant pas 8 nm.
- 4.2.2 Doit avoir une plage dynamique de 0 à 4 DO.
- 4.2.3 Doit avoir une résolution de 0,0001 DO.

##### **4.3 Intensité de fluorescence (FI)**

- 4.3.1 Doit avoir une plage de longueurs d'onde de 250 à 700 nm, par gradations de 1 nm, et une bande passante variable.
- 4.3.2 Doit avoir une plage dynamique de sept décades.

#### 4.4 Luminescence (Lum)

- 4.4.1 Doit avoir une plage de longueurs d'onde d'au moins 300 à 700 nm et l'appareil pourra mesurer la luminescence « glow » ainsi que la luminescence « flash ».
- 4.4.2 Doit avoir une plage dynamique de six décades.

#### 4.5 Fluorescence en temps différé (TRF)

- 4.5.1 Doit avoir une plage de longueurs d'onde de 250 à 700 nm.

#### 4.6 Imagerie

- 4.6.1 L'appareil doit saisir des images en champ clair, en contraste de phase et en fluorescence.
- 4.6.2 Doit permettre de prendre des images de flacons T-25 et de microplaques de 6 à 384 puits.
- 4.6.3 Doit être pourvu de filtres d'excitation et d'émission pour le DAPI, les protéines fluorescentes vertes (GFP) et jaunes (YFP), le Cy5 et l'iodure de propidium (PI).
- 4.6.4 Doit être pourvu d'objectifs grossissants 4X, 10X, 20X et 40X pour la fluorescence.
- 4.6.5 Doit être doté d'une caméra CCD d'au moins un mégapixel.
- 4.6.6 Doit faire le point sur l'image et déterminer la durée d'exposition automatiquement.

#### 4.7 Logiciel

- 4.7.1 L'appareil doit être compatible avec les plateformes WIN7 et WIN10.
- 4.7.2 Doit inclure un logiciel d'analyse des données pour les différents modes de détection.
- 4.7.3 Doit inclure un logiciel d'imagerie doté des capacités suivante :
  - 4.7.3.1 Doit permettre la superposition d'image prise dans l'axe Z afin d'analyser des cultures cellulaires en 3D.
  - 4.7.3.2 Doit permettre le montage de plusieurs images prise dans le même puit.
  - 4.7.3.3 Doit effectuer les analyses en temps réel et permettre d'enregistrer une vidéo.
  - 4.7.3.4 Doit compter les cellules et effectuer des mesures selon la morphologie.
  - 4.7.3.5 Doit appliquer des masques subcellulaires.

### 5.0 Produits livrables

#### 5.1 Instrument

- 5.1.1 Un lecteur monochromateur de microplaques, doté de capacités en imagerie
- 5.1.2 Un dispositif régulant le débit du CO<sub>2</sub>/O<sub>2</sub>
- 5.1.3 Source de lumière et filtres de détection pour l'excitation et émission du DAPI, GFP, YFP, Cy5 et l'iodure de propidium.
- 5.1.4 Quatre objectifs grossissants pour l'imagerie
- 5.1.5 Un accessoire permettant de quantifier les acides nucléiques et les protéines dans un volume d'un ou deux microlitres.

#### 5.2 Logiciels :

- 5.2.1 Un logiciel d'analyse des données de détection
- 5.2.1 Un logiciel d'imagerie

#### 5.3 Documentation :

- 5.3.1 Les manuels de l'utilisateur

#### 5.4 Formation

- 5.4.1 Fournir une formation sur place, en français, d'une durée minimum de 1 journée de 8 heures et devra comprendre une composante théorique et une composante pratique pour au moins 4 employés. La formation peut être plus longue si cela est requis. Les documents de formation devront être également remis au chargé de projet.

#### 5.5 Installation et vérification

- 5.5.1 L'entrepreneur installera le système sur les lieux, à TSH du CNRC, et vérifiera la performance de l'instrument

#### 5.6 Soutien technique

- 5.6.1 Le support technique doit être disponible en anglais ou en français par courrier électronique, téléphone ou connexion Internet 12/24 (de 8 h à 18 h 00 heure de l'Est) du lundi au vendredi, sauf jours fériés et dans les 24 heures ou moins suite à un appel de service. Ce service doit être offert pour une durée d'un an suivant la réception de l'appareil.

### 6.0 Livraison et installation

- 6.1 Le système sera livré et installé au 6100 de l'avenue Royalmount, à Montréal (Québec) H4P 2R2 Canada.

### 7.0 Certification

- 7.1 L'entreprise doit être certifiée comme distributeur autorisé par le fabricant de l'équipement.

**ANNEXE « B »**

**BASE DE PAIEMENT**

Item	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire (\$ CA)	Prix total (\$ CA)
A.	Achat d'un lecteur monochromateur de microplaques avec capacités d'imagerie selon les spécifications techniques obligatoires mentionnés à la partie 4.0 de l'annexe « A » – Besoin.	chacun	1	\$ _____	\$ _____
B.	Achat d'un dispositif régulant le débit du CO <sub>2</sub> /O <sub>2</sub> selon les spécifications techniques obligatoires mentionnés à la partie 4.0 de l'annexe « A » – Besoin.	chacun	1	\$ _____	\$ _____
C.	Achat d'une source de lumière et filtres pour ex./ém. DAPI, GFP, YFP, Cy5 et iodure de propidium selon les spécifications techniques obligatoires mentionnés à la partie 4.0 de l'annexe « A » – Besoin.	paire	5	\$ _____	\$ _____
D.	Achat d'objectifs pour l'imagerie selon les spécifications techniques obligatoires mentionnés à la partie 4.0 de l'annexe « A » – Besoin.	chacun	4	\$ _____	\$ _____
E.	Achat d'accessoire pour la quantification de l'ADN et des protéines selon les spécifications techniques obligatoires mentionnés à la partie 4.0 de l'annexe « A » – Besoin.	unité	1	\$ _____	\$ _____
F.	Achat d'un logiciel d'analyse des données selon les spécifications techniques obligatoires mentionnés à la partie 4.0 de l'annexe « A » – Besoin.	chacun	1	\$ _____	\$ _____
G.	Achat d'un logiciel d'imagerie selon les spécifications techniques obligatoires mentionnés à la partie 4.0 de l'annexe « A » – Besoin.	chacun	1	\$ _____	\$ _____
H.	Formation des utilisateurs selon les spécifications mentionnées à la partie 5.0 de l'annexe « A » – Besoin.		1	\$ _____	\$ _____
I.	Soutien technique pour l'appareil et les logiciels selon les spécifications mentionnées à la partie 5.0 de l'annexe « A » – Besoin.		1	\$ _____	\$ _____
	<b>TOTAL (A+B+C+D+E+F+G+H+I)</b>				\$ _____

## ANNEXE « C »

### CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES À DÉMONTRER

Le système respectera les exigences OBLIGATOIRES décrites à la partie 4.0 de l'annexe A. Parmi elles, les critères que voici feront l'objet d'une évaluation.

**Remarque : aucun hyperlien ne sera accepté. Si vous faites référence à un document ou à une vidéo, veuillez en fournir un exemplaire papier ou une copie électronique sur clé USB.**

No.	Spécifications techniques obligatoires	Référence : SVP spécifier où se retrouvent ces spécifications techniques dans vos documents techniques/descriptifs et/ou vos notes/littérature techniques.
4.1.2	Doit avoir les modes de lecteur point final, cinétique, balayage spectral et balayage de la surface des puits.	
4.1.3	Doit lire des microplaques de 6 à 384 puits, par le haut et la base des puits.	
4.1.4	Doit quantifier les acides nucléiques et les acides aminés à partir d'un échantillon ne dépassant pas 2 µL.	
4.1.5	Doit effectuer une agitation orbitale dans une enceinte dont la température sera réglée à 37 °C, avec régulation du débit de CO <sub>2</sub> et d'oxygène.	
4.2.1	Doit avoir une plage de longueurs d'onde de 230 à 999 nm, par gradations de 1 nm, et une bande passante ne dépassant pas 8 nm.	
4.3.1	Doit avoir une plage de longueurs d'onde de 250 à 700 nm, par gradations de 1 nm, et une bande passante variable.	
4.4.1	Doit avoir une plage de longueurs d'onde d'au moins 300 à 700 nm et l'appareil pourra mesurer la luminescence « glow » ainsi que la luminescence « flash ».	
4.6.1	L'appareil doit saisir des images en champ clair, en contraste de phase et en fluorescence.	
4.6.2	Doit permettre de prendre des images de flacons T-25 et de microplaques de 6 à 384 puits.	
4.6.4	Doit être pourvu d'objectifs grossissants 4X, 10X, 20X et 40X pour la fluorescence.	
4.6.6	Doit faire le point sur l'image et déterminer la durée d'exposition automatiquement.	
4.7.3	Doit inclure un logiciel d'imagerie doté des capacités suivante : 4.7.3.1 Doit permettre la superposition d'image prise dans l'axe Z afin d'analyser des cultures cellulaires en 3D. 4.7.3.2 Doit permettre le montage de plusieurs images prise dans le même puit 4.7.3.3 Doit effectuer les analyses en temps réel et permettre d'enregistrer une vidéo. 4.7.3.4 Doit compter les cellules et effectuer des mesures selon la morphologie. 4.7.3.5 Doit appliquer des masques subcellulaires.	

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
31241-186338/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31241-186338

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-8-41075

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mta625  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)